1. **"Rosières: analyse de ses paysages. Comment agir pour les restaurer."**
2. **La commune de Rosières qui est une commune située dans l’Ardèche méridionale, près de Joyeuse, sur la vallée de la Beaume.**
3. **On reconnaît la carte de Rhône-Alpes.**
4. **Celle du département de l’Ardèche.**
5. **En vert, le Parc Naturel régional des Monts d’Ardèche**
6. **Rosières est une des 145 communes du Parc, située en bordure de celui-ci.**
7. **Et c’est une des 19 communes de la Communauté de communes du Pays de Beaume-Drobie.**
8. **Voici la carte de la commune elle-même.**

1. **La commune de Rosières est à l’interface de deux massifs montagneux : un plateau calcaire, les gras, et les coteaux gréseux des contreforts du Tanargue. Sur cette photo, on voit le village de Rosières et on devine la rivière Beaume.**
2. **Comme dans beaucoup de communes françaises, le paysage est d’une grande diversité et des générations de paysans se sont employées à l’embellir. Il doit donc faire l’objet de toute notre attention.**
3. **Trois grands ensembles paysagers composent la commune de Rosières : un espace naturel, un espace agricole et un espace urbanisé.**
4. **Voici un *bloc-diagramme*, c’est-à-dire une représentation graphique simplifiée, en perspective, des éléments du paysage. C’est une vue prise d’un *point haut* imaginaire, en direction du nord de la commune et de ses environs. On y a représenté les principaux éléments du paysage : la rivière Beaume (en bleu) qui descend des contreforts du massif du Tanargue à l’arrière-plan puis qui vient entailler un plateau calcaire appelé gras au premier plan (avant de se jeter dans l’Ardèche). Les forêts sont représentées en vert foncé les champs en vert clair, les vignes en violet. On a indiqué la route le long de la vallée, avec ses différents ronds-points, le village de Rosières et son clocher, le mitage sur les coteaux et la zone artisanale représentée par des rectangles roses.**
5. **Pour ces paysages que l’on peut qualifier de « ruraux-patrimoniaux », nous sommes en présence de 4 enjeux : les enjeux « agricoles/naturels », les enjeux « patrimoines  naturel et bâti », les enjeux « extension urbaine/ banalisation du territoire » et les enjeux « itinéraires  de déplacement et de découverte des paysages ».**
6. **Commençons par les enjeux agricoles et naturels. Rosières a une identité essentiellement rurale qu’il s’agit de conforter.**
7. **Ce que l’on perçoit bien sur cette photo satellite. (Attention à l’orientation de la photo, on regarde plutôt en direction du sud c’est-à-dire qu’il faut tourner de 180° par rapport à l’orientation du bloc diagramme. On a le massif du Tanargue dans le dos).**
8. **Derrière le hameau, on aperçoit les Monts d’Ardèche, et en particulier les contreforts du massif du Tanargue.**
9. **Les vignobles sont installés sur les contreforts des Cévennes, sur des terrains gréseux du Trias (-250 à -200** [**millions d'années**](http://fr.wikipedia.org/wiki/Million_d%27ann%C3%A9es)**).**
10. **Voici des vignes en terrasses et un champ de céréales.**
11. **Il faut donc préserver cette identité agricole car ces paysages ont une caractéristique forte et contribuent au charme de cette commune.**
12. **Conforter les vignobles en terrasses.**
13. **Les vignes font l’objet de tous les soins.**
14. **Les vignobles sont représentés ici en violet à l’aide de Géoportail.**
15. **Voici ce que cela donne de plus près.**
16. **Qu’est-ce qu’un SIG, un système d’information géographique. C’est un système qui intègre, stocke, analyse et affiche l’information géographique.**
17. **Petit rappel encore : le géoportail est un portail web public. Il publie des données de référence sur la géographie du territoire français et permet de visualiser ces données. On peut les récupérer dans des SIG.**
18. **Revenons au vignoble. Ce vignoble en terrasse est typique de la Cévenne Ardéchoise. Au fond, on distingue nettement les terrasses.**
19. **Ces terrasses sont appelées faïsses.  
    On y cultive des cépages tels que Viognier, Chatus et bien d'autres qui produisent des vins d'Ardèche de caractère.**
20. **Le Chatus est un très ancien cépage cévenol qui a été remis en culture par des vignerons soucieux du patrimoine local car c’est bien l’intérêt patrimonial de la culture de ce cépage sur ses terrasses ancestrales qui a poussé les vignerons cévenols à relancer cette production. Le ministère de l’environnement a labellisé ce paysage : « Paysage de reconquête » en 1992.**
21. **Toujours pour conforter cette identité agricole, il faut soutenir les plantations d’arbres fruitiers.**
22. **Il y a quelques vergers eux-aussi plantés en terrasses qui sont conduits en lutte raisonnée sur les coteaux du hameau de Balbiac pas très loin de Rosières**
23. **Soutenir le maraîchage, notamment au voisinage du village.**
24. **Quelques agriculteurs trop rares encore sont labellisés en agriculture biologique dans la région.**
25. **Conforter la polyculture.**

**L'agriculture conventionnelle, appelée aussi "industrielle", qui est basée sur les hybrides, les pesticides, les engrais et la forte dépense en eau est structurellement polluante et destructrice. Elle est lourde de conséquences sur les milieux naturels et sur la santé humaine.**

1. **L'agriculture biologique, les agricultures agro-écologiques, paysanne, fermière, durable sont d’autres *systèmes* de productions agricoles qui présentent un faible impact sur la qualité des eaux. Ce sont ces cinq systèmes-là qu’il est impératif de soutenir.**
2. **L’embroussaillement provoque ce qu’on nomme : « la fermeture du paysage ». De nombreuses terres agricoles abandonnées s'embroussaillent progressivement. Il est nécessaire de stopper ce phénomène.**
3. **Il est nécessaire de sécuriser l’abandon des cultures.**

**Il arrive que l'exploitation tenue par des viticulteurs ou des arboriculteurs vieillissants n’ait pas pu être reprise par de jeunes agriculteurs. Il est donc vital de stopper l’abandon des cultures en en accompagnant le cas échéant les projets.**

1. **Les massifs de ronce prennent possession des terrasses de vignes, de châtaigneraies ou de vergers, les genêts s'installent, puis les jeunes pins, premier pas vers le retour naturel de la forêt. Les paysages changent : on parle donc de « fermeture du paysage ». Est-ce un problème ou bien un atout ?**
2. **Cet abandon pose un problème car il y a perte du patrimoine agricole et donc perte d’identité de la commune, avec à terme, un risque accru de désintérêt pour un lieu pourtant plein de charme.**

**Il se produit donc ce qu’on appelle une « banalisation » du paysage.**

**Et par ailleurs, il y a perte de biodiversité dans la plupart des cas car une faune et une flore propres à ces activités disparaissent.**

1. **Néanmoins on peut aussi considérer que c’est un atout car les friches sont des zones propices à la reproduction de certaines espèces.**
2. **On voit bien sur cette photo que cette « fermeture » du paysage a aussi pour conséquence une banalisation de celui-ci.**
3. **Sans compter bien sûr les risques d’incendies.**
4. **Comme cela a été le cas dans une commune d’Ardèche méridionale en août et septembre 2010.**
5. **Résumons : la fermeture du paysage entraîne :**

* **Perte du patrimoine agricole**
* **Perte de la biodiversité**
* **Risques d’incendies**

1. **Il faut donc déjà stabiliser les franges forestières, éviter l’enfrichement (\*) et récupérer dans la mesure du possible les terres agricoles abandonnées.**
2. **La commune possède un grand patrimoine forestier. On y trouve 6 ou 7 types de formation : principalement des forêts fermées de pins sylvestres, des forêts de châtaigniers, des forêts ouvertes à mélange de feuillus et conifères, etc.**
3. **Examinons maintenant les enjeux « patrimoine naturels et bâtis ».  
   Rosières possède un extraordinaire patrimoine humain.**
4. **Il y a déjà ces terrasses dont on a parlé, les faïsses, caractéristiques de l’Ardèche du sud.**
5. **Elles permettent les cultures sur les prés en pente.**
6. **Il faut en prendre soin car, souvent, elles se dégradent.**
7. **Il serait bien aussi de protéger le petit patrimoine (\*) comme ces petites maisons de vignes dont le charme contribue à renforcer l’identité de la commune.**
8. **D’autres éléments forts du paysage : les cabanons et les murets de pierres sèches bâtis le long des vignes, des vergers, des prés cultivés ou encore en pleine forêt, tous ces éléments jouent un rôle non négligeable.**
9. **Non seulement ces murets sont beaux mais ils offrent des niches écologiques tout à fait intéressantes pour la petite faune. Or malheureusement ils sont souvent écroulés. Sur la photo en bas à gauche, ce cabanon mérite d’être retapé avant qu’il ne s’effondre définitivement.**
10. **Un autre patrimoine est en perdition : c’est une ancienne châtaigneraie en terrasses, elle aussi totalement à l’abandon.**
11. **Elle est située dans cette zone de forêt en bas de la photo satellite (dans la partie plus sombre).**
12. **Les anciens qui ont planté ces châtaigniers, les castanéïculteurs, ont fabriqué à la force de leurs bras ces paysages emblématiques des Cévennes.**
13. **Personnellement je suis admirative devant un tel travail et un tel résultat.**
14. **Est-ce qu’on peut rester indifférent devant la lente dégradation de ce chemin par exemple?**
15. **De cet escalier et de cette cuve creusée dans la pierre pour recevoir l’eau ?**
16. **Voici une citerne voutée qui recueille elle aussi l’eau de source.**
17. **Là, dans cette béalière courait autrefois de l’eau qui était nécessaire à l’arrosage des châtaigniers.**
18. **La mise en valeur des sites de terrasses est un enjeu important pour le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Celui-ci a organisé trois éditions du « Mai des terrasses » : plusieurs sites de terrasses ont fait l’objet d’interventions en partenariat avec le Parc. L’objectif de l'action était de réfléchir aux enjeux liés aux paysages de terrasses et bien sûr à leur valorisation.**
19. **Si cette châtaigneraie ne peut être restaurée, faute de moyens ou de castanéïculteurs, peut-on envisager la création d'un sentier de découverte comme une autre commune des Cévennes en a réalisé un?**
20. **La commune de Rosières possède d’autres patrimoines de valeur : sa rivière, la Beaume, le plateau calcaire des Gras et ses oncolites.**
21. **Commençons par la rivière.**
22. **Sur cette photo satellite, on la voit sinuer, plus ou moins protégée par sa ripisylve. Elle s’enfonce dans le plateau des Gras avant de se jeter dans l’Ardèche.**
23. **La Beaume est donc un affluent de l'Ardèche. Il est agréable de s’y baigner l’été.**
24. **Les défis à relever dans le domaine de l’eau en France sont redoutables : (\*) réduire les pollutions urbaines, industrielles et agricoles, et s’adapter aux phénomènes extrêmes tels qu’inondations et sécheresses qui risquent d’ailleurs de s’amplifier avec le changement climatique.**
25. **Il faut donc maintenir la qualité de l’eau des rivières (\*). Par ailleurs, la Beaume présente des fluctuations saisonnières de débit typiques d'un régime pluvial cévenol avec de hautes eaux en automne, hiver et printemps et une période d’étiage en été. Quant aux crues, elles peuvent être extrêmement importantes comme à l’automne 2008 ou en 2011 ou en octobre de cette année.**
26. **L’Apron du Rhône est une espèce menacée extrêmement rare et pour laquelle la rivière Beaume constitue un des derniers foyers dans le monde. Autant dire que l’enjeu est important pour la biodiversité à l’échelle européenne. (\*)**

**Sur cette photo on voit le seuil de Rosières qui est un ouvrage maçonné du 16ème siècle. (\*) La commune de Rosières et le Syndicat des rivières Beaume-Drobie s’impliquent pour l’équiper d’une passe à poissons qui devrait permettre la circulation de nombreuses espèces de poissons dont justement l’apron.**

1. **Depuis plus de dix ans la brigade verte du syndicat Beaume-Drobie intervient sur les cours d'eau pour des travaux d'entretien. Ces travaux sont essentiels à une bonne fluidité des rivières. Les agents de cette brigade enlèvent les embâcles, nettoient les berges et luttent contre les plantes invasives. Nous en reparlerons.**
2. **Le patrimoine biologique du plateau calcaire des Gras est considérable. Il est marqué par la présence de nombreuses espèces méditerranéennes. Ces espèces parviennent fréquemment ici en limite de leur aire de répartition géographique : oiseaux, insectes, reptiles, amphibiens, plantes.**

**Rappel : ZNIEFF Zone Naturelle d’Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.**

1. **Sur cette photo satellite, on voit la Beaume qui entaille le plateau calcaire appelé « Gras ».**
2. **Voici ce que cela donne de près. Ce plateau abrite un karst de type méditerranéen développé dans les calcaires d’où son aspect tourmenté troué de nombreuses caches.**
3. **Qu’est-ce qu’un karst ? Sans entrer dans le détail, on comprend sur ce bloc-diagramme que l’eau s’infiltre dans le calcaire pour ressurgir plus bas.**
4. **Sur cette carte on a représenté en vert foncé, la ZNIEFF de type I (vous savez que ce sont des secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable) et en vert clair la ZNIEFF de type II qui souligne l’unité de tout un ensemble : garrigues, plateaux ou « gras », gorges qui sont fortement interdépendants.**
5. **L’intérêt paysager et géomorphologique est particulièrement important et le patrimoine biologique considérable: oiseaux, insectes, amphibiens, plantes. Mais c’est un secteur fragile. En particulier la faune souterraine est tributaire des réseaux karstiques et donc elle est très dépendante de la qualité des eaux.**
6. **C’est une zone d’alimentation et de reproduction pour de multiples espèces dont certaines sont endémiques (c’est-à-dire particulières à cette région). C’est le cas du coléoptère Tréchiné (scarabée) dont la répartition est circonscrite au sud-est du Massif central. Cette zone est particulièrement riche en matière d’insectes et de chiroptères (chauve-souris).**
7. **Dès que l’on se promène sur ce plateau des Gras, on prend conscience de sa valeur paysagère immense.**
8. **L’occupation humaine est très ancienne : c’était en fait autrefois un espace agricole.**
9. **Comme il était trop pauvre ce plateau a été abandonné et il est redevenu un espace naturel. Mais vous pouvez voir que les traces de cette occupation sont nombreuses ce qui constitue un patrimoine lithique de grande valeur. (Lithique : relatif à une industrie préhistorique de la pierre).**
10. **Voici une « capitelle », une cabane construite en pierre sèche, c’est-à-dire sans mortier.**
11. **Ce plateau constitue un « vide » au milieu d’un territoire qui connaît une forte pression foncière. Il n’a pas vocation à être une poubelle comme le sont devenus certains plateaux. Et ce serait une grave erreur s’il était « colonisé » à son tour comme le sont d’autres plateaux dans les environs proches qui accueillent aérodrome, zone industrielle, résidences, réseaux électrique ou même centres d’enfouissement. Il serait urgent au contraire de valoriser intelligemment ces patrimoines naturel et culturel.**
12. **Enfin, les oncolites de Rosières. Un oncolite est une roche** [**calcaire**](http://fr.wikipedia.org/wiki/Calcaire) **formée d'[oncoïdes](http://fr.wikipedia.org/wiki/Onco%C3%AFde" \o "Oncoïde) à plus de 50 %.**
13. **Voici un oncoïde. Il a la forme d’un galet, généralement arrondi. Typiquement de telles roches se sont formées en milieu marin peu profond. On distingue le noyau qui est un reste d'organisme vivant (coquille par exemple) ou un minéral. Celles de Rosières se trouvent sous le pont de Blajoux.**
14. **Poursuivons avec les enjeux « extension urbaine ».**
15. **La commune de Rosières possède un patrimoine bâti remarquable. Préserver sa cohérence est donc un devoir.**
16. **Voici par exemple une croix. Il en existe une quarantaine dans la commune. Elles sont souvent ornées de motifs symboliques.**
17. **En bas à droite, les abords de l’église du village.**
18. **Partout la pierre sèche est à l’honneur.**
19. **Stopper le gaspillage des terres agricoles ! C’est devenu l’enjeu majeur pour de nombreuses villes et de nombreux villages français.**
20. **Cela veut dire stopper l’extension de l’habitat diffus, c’est à dire l’extension du mitage. Les maisons « trouent » le paysage… comme les mites qui trouent les vêtements.**
21. **Voici une vue satellite des environs proches du vieux village. On voit très bien que le mitage est en marche.**
22. **Rosières est située sur la D104, un axe nord-sud très parcouru.**
23. **Elle subit donc une pression foncière très forte. Les constructions se poursuivent encore actuellement.**
24. **Cela donne des zones d’habitat diffus qui banalisent le paysage.**
25. **Pourquoi vouloir stopper l’extension de l’habitat pavillonnaire ? Parce que celui-ci est mangeur d’espace et générateur de nombreux problèmes annexes.**
26. **Les terres agricoles disparaissent de manière dramatique. Sur la photo, cette terre agricole n’a guère de chance de survivre longtemps. Par ailleurs, ce type d’habitat n’est pas typique de cette région, on le retrouve n’importe où en France.**
27. **Il faut donc privilégier les villages densifiés. Nous voyons ici le village de Rosières. De nouvelles maisons sont construites dans le cœur du bourg. Et c’est une bonne chose car ces nouvelles constructions densifient l’habitat.**

**Et tant qu’à faire des constructions neuves, autant qu’elles soient de hautes qualités environnementales !**

1. **L’extension urbaine se fait généralement aux abords des routes principales. La maîtriser est donc un enjeu.**
2. **Partout de nouvelles constructions. On voit bien sur cette photo que les terres agricoles sont morcelées et on imagine la difficulté que rencontrent les agriculteurs dont les champs sont de plus en plus isolés au milieu des maisons.**
3. **L’artificialisation des terres se poursuit de manière anarchique et anormale, le goudron gagne...**
4. **Cette photo satellite montre le grignotage progressif des terres agricoles.**
5. **On peut tout à fait assurer la qualité de l’urbanisation existante.**
6. **Et justement, il faut réussir les « opérations de greffe pilote ». Ici c’est le cas avec ces constructions nouvelles dont on voit qu’elles se rattachent au village, sans en altérer sa silhouette.**
7. **Malheureusement, les nouvelles constructions sont plus ou moins bien intégrées au contact du bâti traditionnel. Cette maison à droite ne semble pas être un exemple de réussite.**
8. **Ni cette construction neuve.**
9. **Les matériaux locaux n’ont pas été valorisés pour la maison située à gauche de cette ferme en pierres.**
10. **On garde le caractère d’un village en pérennisant ses abords et son socle naturel (agricole, forestier, collinaire, lithique, etc).**
11. **Halte au béton vert, ces haies de thuyas qui cisaillent le paysage et le durcissent, voire le glacent littéralement.**
12. **Un beau spécimen dans le cœur du village comme dans la quasi-totalité des villes et des villages français…**

**Halte au béton vert, ces haies de thuyas qui cisaillent le paysage et le durcissent, voire le glacent littéralement. Par ailleurs, c'est une essence très inflammable.**

1. **Cela donne parfois d’étranges résultats…**

**Comportement au feu :** Comme le cyprès, la partie vivante de l’arbre reste toujours verte la rendant moyennement sensible à l’incendie. **Cependant, la présence de parties mortes et sèches bourrées d’essences naturelles accumulées** au sein du houppier le transforme en **véritable torchère à l’embrasement.**

**L’énorme quantité d’énergie** **dégagée à l’embrasement est très communicative. Les habitations à proximité immédiate n’y résistent pas.**

**La haie de thuya même éloignée est à proscrire** **car elle va très rapidement propager violemment et très rapidement tout incendie vers les habitations**.

**Quant à la haie de plastique, elle tend à se généraliser. Faut-il penser qu’elle remplace avantageusement le béton vert ?**

1. **Les haies de béton vert, ces incontournables haies de thuyas sont à bannir car elles défigurent le paysage. Elles sont à l’opposé de la biodiversité. Elles participent à la banalisation du paysage. Enfin, en plus des allergies qu’elles suscitent, elles n’ont aucune valeur paysagère et contribuent largement à le dégrader.**
2. **Il est plus écologique de maintenir la diversité des végétaux dans les projets de plantation.**
3. **Rappelons que les haies naturelles sont à valoriser pour leurs rôles de protection des eaux et des sols, de protection de la biodiversité, leur effet de brise-vent, leur production de bois et enfin leur valeur paysagère.**
4. **Protégeons aussi les arbres isolés.**
5. **Il y en a de magnifiques dans les paysages de la commune.**
6. **S’il y en a, il est nécessaire de combattre les plantes invasives, la renouée du Japon et l’ambroisie surtout ainsi que le lierre.**
7. **Les zones d’activités qu’elles soient artisanales, industrielles ou commerciales participent souvent à l’enlaidissement féroce des vallées … Les requalifier est peut-être un enjeu pour les communautés de communes ? On pourrait imaginer des « hameaux d’entreprises intégrés ».**
8. **Une véritable politique de la publicité et de l’affichage permettrait d’éviter ces entrées de bourgs saccagées qui agressent le regard.**
9. **Comme ici…**
10. **Ou là…**
11. **Ou encore ici… Et comme dans la plupart des villes de France…**
12. **Il y a pourtant des choses à faire. On peut mettre en place un règlement local de publicité. C’est un document que la commune peut décider d’adopter et qui planifie l’affichage publicitaire. Déjà il s’agit de rendre conforme les enseignes et pré-enseignes qui sont pour beaucoup illégales. Ensuite il s’agit de rationaliser l’affichage. Le parc des Monts d’Ardèche incite les communes à mettre en place de tels règlements et plusieurs communes proches de Rosières l’ont déjà fait.**
13. **Les décharges et dépôts sauvages n’existent théoriquement plus et sans doute n’en subsiste-t-il plus guère dans l’Ardèche… Je suis malencontreusement tombée sur celle-ci !**
14. **Et sur celles-ci…**
15. **Sans parler de ce jardin à carcasses en plein cœur du village…**
16. **Pollution visuelle. Pollution du sol. Pollution des eaux.**
17. **On peut agir et là encore plusieurs communes du parc l’ont fait car le PNR propose d’enlever gratuitement les vieilles carcasses. Lors d’une première opération en 2003 plus de 500 véhicules ont été débarrassés.**
18. **Autre point que l’on doit souligner : préserver l’identité des patrimoines villageois.**
19. **En particulier, on peut tendre à sauvegarder la silhouette des hameaux.**
20. **Et à mettre en valeur les abords des bâtiments remarquables.**
21. **Itinéraires de déplacement et de découverte des paysages.**
22. **Lorsqu’elles existent, on peut préserver les caractéristiques des routes en balcon. On peut y aménager des aires d’arrêt et de découverte des grands paysages.**

**Et pourquoi ne pas développer un «  réseau de déplacements doux » ? On sait que lorsque l’occupation des sols est multipliée par dix alors les déplacements le sont par 900. Il est donc utile de se pencher sur cette question.**

**Enfin, dans cette commune au patrimoine si riche on peut poursuivre le développement des sentiers d’interprétation, à thème. Il existe le sentier des vignes.**

**Les communes de Rosières et Joyeuse s’impliquent dans la création d’un sentier d’interprétation le long des berges de la Beaume. Mais on peut en imaginer d’autres : sentier écologique et lithique au cœur du plateau des Gras, sentier des anciens au cœur de la châtaigneraie, sentier des hameaux, des croix, etc.**

1. **Le village de Rosières tire-t-il son nom des rosiers que les sarrasins auraient cultivés ici avant d’être refoulés par Charlemagne ou son fils Pépin le Bref ?**
2. **Ou bien ce nom vient-il tout simplement des roseaux qui recouvraient autrefois cet endroit marécageux ?**
3. **Quelles sont les clés de la réussite d’un projet de reconquête ? Partenariat et concertation !**

**Une dynamique vigoureuse est absolument indispensable et elle ne peut être créée que si ce sont les habitants qui s’approprient les projets de reconquête.**

1. **Protéger, enrichir l’esthétique et la biodiversité**

**Et réparer, c’est un service minimum à rendre aux générations futures.**

1. **Le paysage est au carrefour de tous les enjeux clés actuels et notamment au carrefour des politiques environnementales européennes:**

**Pour rappel, voici la liste des directives, des conventions et des projets européens :**

**- stratégie pour la biodiversité**

**- paquet énergie-climat**

**- directive sur l’eau**

**- projet de directive sur les sols**

**- et bien sûr, Convention européenne des paysages.**

**139- Je voudrais terminer par cette citation de Pierre Dac :**

**« Il n’y a rien de plus difficile à consoler qu’un paysage désolé »**

1. **- « Un pays sage restaure ses paysages ».**
2. **- Paysages Reconquis est une jeune association créée en 2009 qui appelle à la reconquête écologique et esthétique des paysages.**

**142- Nos actions s’inscrivent dans le cadre de la Convention européenne du paysage qui a été ratifiée par la France en 2006. Cette Convention qu’on appelle encore Convention de Florence a pour but de promouvoir la protection, la gestion et l’aménagement des paysages européens.**

1. **Elle stipule que les populations doivent être au cœur des politiques du paysage et que celles-ci ne sont donc plus l’apanage des seuls experts.**

**Le paysage, c’est notre cadre de vie, c’est notre patrimoine.**

**Notre association insiste sur le fait que tout paysage a droit à notre estime et à notre attention, qu’il soit qualifié d’exceptionnel ou pas.**

**On ne peut nier que beaucoup trop de paysages sont malmenés.**

**Et que les considérations d’esthétiques sont trop souvent oubliées. Quant aux problèmes écologiques ils ne sont, hélas, pas toujours pris en compte.**

1. **Restaurer, réhabiliter, reconquérir, réparer, ce n’est pas un retour nostalgique au passé ! Un paysage est vivant. Un paysage respire.**

**Les paysages sont façonnés par les paysans, les urbanistes, les architectes. Ils ont toujours évolué et continuent d’évoluer …. Mais pas dans l’anarchie et la laideur…**

1. **Notre but : identifier les reconquêtes et convaincre les acteurs concernés de porter leur réalisation**
2. **Mais qui sont donc les acteurs concernés par ces reconquêtes ?**

**L’état, les collectivités territoriales**

**Les urbanistes, les architectes**

**La société civile : les agriculteurs, les associations, les acteurs isolés qui portent un projet et qui méritent un accompagnement…**

1. **Actions de l’association**

**Création d’un livre présentant la reconquête de 12 paysages rhônalpins**

**Création de 5 livres présentant 5 analyses de paysages actuels**

**Création d’un site Internet**

**Participation à des colloques, journées d’étude, ateliers**

**Rencontre avec des élus et techniciens de collectivités territoriales**

**Accueil de projets**

1. **Quel est le moteur de l’association ?**

**L’incitation…**

**La détermination à convaincre…**

**La volonté de réussir notre modernité en respectant l’ensemble du vivant…**

1. **Reconquête écologique donc et reconquête esthétique**
2. **La reconquête écologique des paysages concerne de nombreux secteurs comme la sylviculture, l’agriculture, le pastoralisme. Comme le problème des plantes invasives et celui des haies, qu’elles soient bocagères ou qu’elles soient constituées d’une seule essence (j’y reviendrai). Cette reconquête concerne bien sûr les espaces naturels sensibles (comme les milieux d’altitude, les zones humides, les ZNIEFF) et le développement des trames vertes et bleues.**
3. **Voici quelques exemples, en Rhône-Alpes, de telles reconquêtes: reconquête des pelouses sèches à orchidées dans le Revermont, sauvegarde du bocage bressan, restauration de vergers et d’alpages dans la vallée du Giffre, restauration d’oliveraies en Ardèche et dans la Drôme.**

**Un point essentiel concerne le phénomène de banalisation avec notamment l’extension urbaine et l’artificialisation des terres. Par ailleurs, dans la lecture du paysage, il faut évidemment s’attacher au patrimoine bâti ainsi qu’aux itinéraires de découverte.**